



Bordeaux, le 12 juillet 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évacuation de deux squats à Bordeaux

En exécution des décisions de justice du 22 décembre 2017 et du 18 mai 2018 et à la demande des huissiers de justice mandatés par Aquitanis, propriétaire des lieux, le préfet de la Gironde a accordé le concours de la force publique afin de procéder ce matin à l'évacuation de 46 personnes (45 hommes et 1 femme) se réclamant d'origine Sahraouis qui occupaient illégalement deux maisons au 13 et au 30 rue Nérigean à Bordeaux.

Cette opération s'est déroulée sans incident. Elle a fait l'objet d'un diagnostic préalable par la direction départementale de la cohésion sociale et l'office français de l'immigration et de l'intégration.

Conformément à la circulaire du 25 janvier 2018, une solution d'hébergement ou de logement a été proposée à toute personne relevant de l'asile ou en situation d'urgence sociale :

- les demandeurs d'asiles se sont vus proposés une solution d'hébergement dans l'un des centres d'accueil et d'orientation de Nouvelle-Aquitaine. 16 d'entre eux l'ont acceptée. Un billet de train leur a été remis et une prise en charge sera assurée à leur arrivée en gare ;
- les autres pourront avoir recours aux dispositifs d'hébergement proposés par l'État avec le 115.

3 personnes ont été placées en garde à vue dans le cadre d'une procédure pour escroquerie aux allocations pour demandeur d'asile. 2 autres qui n'étaient pas en capacité de justifier de la régularité de leur séjour, ont été conduites au commissariat central de Bordeaux pour une vérification de leur situation administrative.

Le préfet réaffirme sa détermination à traiter les squats, à la demande des propriétaires, dans l'ensemble de la métropole bordelaise parce que d'une part, la précarité des conditions de vie dans ces squats constitue un risque grave pour les occupants, et d'autre part parce que les squats favorisent le développement d'activités illicites constitutives de nombreux troubles à l'ordre public.